

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3228

31 décembre 2011

SOMMAIRE

2000 Volts	154941	Ile de LaD Luxembourg S.à r.l.	154916
ABOM Diffusion S.A.	154913	Immorom. S.A.	154923
ABOM Invest S.A.	154922	Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l.	154932
Agence Jacmel S.à r.l.	154900	Investep S.A.	154920
Anglo Coal Xiwan Project S.A.	154918	Joëlle H Coiffure Sàrl	154922
Avon Holding S.A.	154898	Kléber Luxembourg S.à r.l.	154922
Azilis S.à r.l.	154900	LaSalle D4 S.à r.l.	154925
Baikal S.A., SPF	154907	Le Doublon Lux II S.à r.l.	154925
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	154899	Le Doublon Lux I S.à r.l.	154924
Barclays Capital Luxembourg S.à r.l.	154903	Leopard Germany Kiel LP S.à r.l.	154905
BCSP V CE Lux III S. à r.l.	154910	Leopard Germany Property FFO S.à r.l.	154905
BNP Paribas LDI SOLUTION	154910	Lex Holdings S.A.	154929
Café-Restaurant CUNHA & GOMES S.à r.l.	154903	Lex Investments Holdings S.A.	154931
CA.P.EQ. Partners II S.à r.l.	154913	Lex Investments Holdings S.A.	154944
Carven Lux S.à r.l.	154914	Lex Investments Holdings S.A.	154925
CPCO Immo SCI	154907	Restan S.à r.l.	154901
Creative Concept Company GmbH	154911	ROYAL Constructions, Promotions Sàrl	154901
Degor S.à r.l.	154911	Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR	154921
De Natura Rerum Holdings S.A.	154899	Silpat S.A.	154939
Eastring S.A.	154916	Skandia Life S.A.	154942
Ecole Maria Montessori A.s.b.l.	154919	Snowstorm S.à r.l.	154911
ECOLE MATERNELLE MONTESSORI « L'enfant roi » A.S.B.L	154919	Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.	154944
Elat S.A. SPF	154932	Société Internationale de Gestion de Par- ticipations Industrielles "INTERFI"	154916
Fix & Design	154920	Socrimex Holding S.à r.l.	154910
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services	154920	Springwater MWZ Holdings S.à r.l.	154914
FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services	154927	The Golden Group S.A.	154917
GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.	154929	Tresco International S.A.	154921
GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.	154920	Vlafin S.A.	154901
Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H.	154920	Wylandco S.A.	154905

Avon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 49.192.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AVON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg B 49.192), constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 55 du 3 février 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial numéro 275 du 19 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter du 30 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44682. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163088/54.

(110188884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Rectificatif des statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juillet 2010, concerne dépôt L100147479.04, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 novembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011162803/14.

(110188153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "DE NATURA RERUM HOLDINGS S.A.", R.C.S. Luxembourg B 122.236, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 104 du 2 février 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2110 du 7 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 105.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 136.000,- par la création et l'émission de 1.050 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

- Souscription et libération par conversion du poste «compte courant actionnaire».

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 105.000,- (cent cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 136.000,- (cent trente-six mille euros) par la création et l'émission de 1.050 (mille cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription – Libération

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social par conversion du poste «compte courant actionnaire» à concurrence d'un montant total de EUR 105.000.- (cent cinq mille euros).

L'existence du poste «compte courant actionnaire» a été prouvée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cette attestation restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-six mille euros (EUR 136.000,-) divisé en mille trois cent soixante (1.360) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51762. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161564/65.

(110188394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Agence Jacmel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162797/10.

(110188648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Azilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.813.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 314 (Sociétés U .E.)/316 (Sociétés hors U .E.) de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31.12.2008 de sa société mère, Gulf-German Residences, Cayman ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011162802/13.

(110188556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

ROYAL Constructions, Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 161.290.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 05/09/2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ROYAL CONSTRUCTIONS, PROMOTIONS S.A.R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 161 290 en date du 08/06/2011:

- la révocation de Monsieur MICHELE FERRAZZANO de sa fonction de gérant technique
- la nomination de Madame RODRIGUEZ BEATRICE née à Matanzas (Cuba) le 12 avril 1966, demeurant à L-3259 Bettembourg, 21, rue de la Montagne, au poste de gérant technique
- la nomination de Monsieur MICHELE FERRAZZANO, né à Andria (Italie) le 15 octobre 1966, demeurant à L-2148 Luxembourg, 8, rue Fernand Mertes, au poste de gérant administratif

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Fait à Roeser, au siège social de la société, le 03 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011163646/20.

(110189167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Vlafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.877.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme VLAFIN S.A. (RCS B 47 877), dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 30 mai 2001.

Pour extrait conforme

Lavinia DARIE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011162917/15.

(110188684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Restan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 13, Remecherwee.
R.C.S. Luxembourg B 56.100.

—
L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Claude HORSMANS, gérant de société, demeurant à L-5698 Welfrange, 13, Remecherwee, et
 - 2.- Madame Gaby MULLER, demeurant à L-5698 Welfrange, 13, Remecherwee,
- ici représentés par Monsieur Paul SUNNEN, Consultant PME, ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle,
- chacun en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 novembre 2011,
- lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RESTAN S.à r.l., avec siège social à L-4960 Clemency, 34, route de Bascharage, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.100 (NIN 1996 2408 063).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 9 août 1996, publié au Mémorial C numéro 585 du 12 novembre 1996.

Que le capital social de la société s'élève au montant de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un Euros (18.592,01 €), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 €) chacune.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés constatent qu'en date du 3 octobre 2011 Monsieur François MULLER, demeurant à Clemency, a cédé et transporté ses trois cent soixante-quinze (375) parts sociales à Madame Gaby MULLER, préqualifiée, au prix convenu entre parties.

Les associés décident d'agréer à cette cession de parts sociales.

Suite à cette cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Claude HORSMANS, préqualifié, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
2.- Madame Gaby MULLER, préqualifiée, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
Total: sept cent cinquante parts sociales	750

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante-sept virgule quatre-vingt dix-neuf Euros (157,99 €) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un Euros (18.592,01 €) à dix-huit mille sept cent cinquante Euros (18.750,-€) sans émission de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf Euros (24,79 €) à vingt-cinq Euros (25,-€), par un versement sur le compte bancaire de la société, par les associés en proportion de leurs participations, ce qui a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (18.750,- €), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

mandat. Monsieur Claude HORSMANS est confirmé comme gérant unique, qui a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Cinquième résolution

Monsieur Claude HORSMANS, en sa qualité de gérant unique de la société, déclare expressément accepter les prédites cessions au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Sixième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4960 Clemency, 34, route de Bascharage à L-5698 Welfrange, 13, Remecherwee et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Dalheim.»

Septième résolution

Les associés décident de supprimer la deuxième phrase de l'article dix-huit des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SUNNEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2025. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161895/71.

(110188587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Barclays Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.212.

Rectificatif des statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 août 2010, concerne dépôt L100147481.04, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 novembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011162804/14.

(110188162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Café-Restaurant CUNHA & GOMES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 121, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.860.

STATUTS

L'an deux mille onze, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Luis Paulo TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, chauffeur de camions, né à Castelo Da Paiva (Portugal), le 13 novembre 1976, demeurant au 2, rue Nic Greff, L-5671 Altwies;

2) Monsieur Joaquim TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, chauffeur de camions, né à Espadanedo (Cinfães) [Portugal], le 7 avril 1968, demeurant au 2, rue Nic Greff, L-5671 Altwies;

3) Monsieur Amadeu Firmino MOREIRA GOMES, carreleur, né à Castelo Da Paiva (Portugal), le 17 avril 1975, demeurant au 10 rue du Couvent, L-1363 Howald.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Café-Restaurant CUNHA & GOMES S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Luis Paulo TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Joaquim TEIXEIRA DA CUNHA SOARES prénommé, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Amadeu Firmino MOREIRA GOMES, prénommé, trente-trois parts sociales	33
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants au moins, sauf dispositions contraires à déterminer par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 121, avenue John F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis Paulo TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, chauffeur de camions, né à Castelo Da Paiva (Portugal), le 13 novembre 1976, demeurant au 2, rue Nic Greff, L-5671 Altwies.

Conformément à l'article DIX (10) des statuts ci-avant et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée et en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. P. TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, J. TEIXEIRA DA CUNHA SOARES, A. F. MOREIRA GOMES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15462. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161534/116.

(110188163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Wylandco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 87.702.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale du 21 octobre 2011 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Barbut S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen.

Signatures.

Référence de publication: 2011162918/15.

(110188300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

**Leopard Germany Property FFO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Leopard Germany Kiel LP S.à.r.l.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.846.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Senior Holding Portfolio 1 S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 9th September 2010 having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155841,

represented by Mr. Bakary Sylla, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22nd November 2011, the "Shareholder".

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg, under the name of Leopard Germany Kiel LP S.à.r.l, incorporated following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 9th September 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155846 (the "Company").

The Shareholder has recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to Leopard Germany Property FFO S.à.r.l. and consequent amendment of article 4 of the Company's articles of incorporation (the "Articles");

The Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company into "Leopard Germany Property FFO S.à.r.l." and consequently amends article 4 of the Company's Articles to read as follows:

Art. 4. The Company will have the name "Leopard Germany Property FFO S.à.r.l."

No further item being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750,- EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Senior Holding Portfolio 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155841, ici représentée par Mr. Bakary Sylla, résidant professionnellement au L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 novembre 2011 («l'Associé»).

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est le seul et unique associé du Leopard Germany Kiel LP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 20.000,-, dont le siège social est au L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 septembre 2010, et immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155846 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société en «Leopard Germany Property FFO S.à.r.l.» et modification de l'article 4 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé a décidé de changer le nom de la Société en «Leopard Germany Property FFO S.à.r.l.» et modifie en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Leopard Germany Property FFO S.à.r.l."»

154907

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750.- euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. SYLLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51861. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161749/81.

(110188596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162811/10.

(110188615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

CPCO Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 4.626.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Anja, HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Christian LEBON, né à Arlon (B), le 26 septembre 1967, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 58, rue du Vivier

2. Monsieur Pascal LEBON, né à Libramont (B), le 9 mai 1972, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 4, rue des Lavandières, représenté par Madame Carine LEBON, ci-après nommée, aux termes d'une procuration sous seing privé du 26 juillet 2011 qui restera annexée à la présente minute.

3. Madame Carine LEBON, née à Habay-La-Vieille (B), le 7 juin 1975, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 91, Avenue de la Gare

4. Monsieur Olivier WATHELET, né à Arlon (B), le 22 avril 1973, demeurant à B-6680 Sainte-Ode, Sprimont 44
Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre I^{er} . Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er} . La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles qu'elle se propose d'acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de CPCO IMMO SCI, société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à mille deux cents euros (1.200.- EUR), représenté par cent vingt (120) parts d'intérêts de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Christian LEBON, prénommé, vingt parts	20
2. Monsieur Pascal LEBON, prénommé, vingt parts	20
3. Madame Carine LEBON, prénommée, vingt parts	20
4. Monsieur Olivier WATHELET, prénommé, soixante parts	60
Total: cent parts	120

Toutes les parts ont été intégralement libérées de sorte que la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Chapitre III. Droits et obligations des associés

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Chapitre IV. Gestion

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 10. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet social.

Le ou les gérants peuvent acheter tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils ne peuvent vendre les immeubles qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Chapitre V. Exercice social

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Les délibérations sont prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit l'importance.

Elle peut notamment décider:

- l'augmentation et la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme,
- l'extension ou la restriction de l'objet social,
- la nomination de gérants,
- l'acquisition et la vente d'immeubles.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui, incombent à la société pour sa constitution, sont estimés à environ 950.- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société est une société familiale comme constituée entre mari et femme.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Olivier WATHELET, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature isolée du gérant.

2. Le siège social de la société est fixé à L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui déclare certifier l'état civil des comparants.

Signé: Ch. Lebon, P. Lebon, C. Lebon, O. Wathelet, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} août 2011 - WIL/2011/587 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 août 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011162825/140.

(110188444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.250.000,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 124.817.

—
Extrait des décisions de l'Associé Unique prises en date du 28 octobre 2011

1^{ère} Résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul CUVELIER de sa fonction de Gérant au sein de la Société, avec effet au 27 septembre 2011.

L'Associé Unique décide de ne pas procéder à son remplacement de telle sorte que le nombre de postes de gérants soit réduit de deux à un.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour SOCRIMEX WORLDWIDE HOLDINGS

Référence de publication: 2011162939/17.

(110189601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

BCSP V CE Lux III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162815/16.

(110188295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

BNP Paribas LDI SOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

—
Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour BNP PARIBAS LDI SOLUTION
Signature

Référence de publication: 2011162816/13.

(110188510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Creative Concept Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162820/10.

(110188645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 24 novembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 24 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011162934/15.

(110189062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the seventh day of October,
Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz,

There appeared:

"IOG Poland Park 1 sp. z o.o." a company incorporated and existing under the laws of Poland, registered with the Companies and Trade Register of Varsovie, under the number KRS 0000273390, having its registered office at 23, Al. Jana Pawla II, PL-00-854 Varsovie,

here represented by Miss Geneviève Bertrand, private employee, professionally residing in L- 9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on October 5th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Degor S.à r.l.", having its principal office in L- 1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104236, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on November 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 96 of February 2, 2005;

That the articles of Association of the Company have been amended on last on November 28th, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 7 of January, 2008.

II. That the capital of the company "Degor S.à r.l." is fixed at seven hundred thousand euros (700,000,- EUR) represented by twenty-six thousand two hundred nineteen (26.219) shares of category A, one thousand and ten (1.010) shares of category B and seven hundred seventy-one (771) shares of category C with a par value of twenty-five euros (25,- EUR), fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "Degor S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company " Degor S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "IOG Poland Park 1 sp. z o.o ", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "Degor S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realized, for the existing, that all of them have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that the sole Partner will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "Degor S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or willful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept octobre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

"IOG Poland Park 1 sp. z o.o.", une société établie selon les lois de Pologne ayant son siège social à 23, Al. Jana Pawla II, PL-00-854 Varsovie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Warsowie sous le numéro KRS 0000273390,

ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant professionnellement au L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 05 octobre 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "Degor S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104236 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 2 février 2005;

Que les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 novembre 2007 suivant acte reçu par le notaire Maître Henri HELLINCKX, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 4 janvier 2008.

II. Que le capital social de la société "Degor S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à sept cent mille euros (700.000,- EUR) représenté par vingt-six mille deux cent dix-neuf (26.219) Parts sociales de Classe A, mille dix (1.010) Parts sociales de Classe B et sept-cent soixante et onze (771) Parts sociales de Classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, IOG Poland Park 1 sp. z o.o., prénommée étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "Degor S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée "Degor S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "IOG Poland Park 1 sp. z o.o.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société " Degor S.à r.l.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, pour l'existant, que chacun d'eux sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "Degor S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, de la présente minute, sont évalués sous toutes réserves à 900.- €:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 octobre 2011 - WIL/2011/807 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 octobre 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011161561/106.

(110188184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

CA.P.EQ. Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.239.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 26 octobre 2011:

L'associé unique de la Société a décidé le 26 octobre 2011 de:

1. révoquer de son mandat de gérant, Fento Private Invest Inc.
2. élire en tant que gérant de la Société Monsieur Simone Cimino, né le 25 juillet 1961 à Porto Empedocle (Italie), demeurant professionnellement au 11, Via Ramazzotti, 20900 Monza, Italie, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162822/16.

(110188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

ABOM Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 2 novembre 2011 que:

- Décision a été prise de révoquer Monsieur Hervé QUINQUIS, demeurant au 48, boulevard Richard Lenoir, F-75011 Paris, France, à la fonction d'administrateur de la société et cela avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Roger GREDEN
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN
- Monsieur Ali BOUDJELLAL

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011163666/20.

(110189606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Carven Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.868.

Par décision du Conseil de Gérance du 15 novembre 2011, le siège social de la société est transféré du 22, rue Louvigny L-1946 Luxembourg au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour CARVEN LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011162823/16.

(110188333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Springwater MWZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.515.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven,
on the seventeenth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the company "Deering Management Corp.", a company incorporated and existing under the laws of Belize, having its registered office at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Cooney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize,

here represented by Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her in Belize, on 11 November 2011.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

here after referred to as "the principal",

The same proxyholder, acting in said capacity declared and requested the notary to act:

I.- That the company "SPRINGWATER MWZ HOLDINGS, S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 115 515, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 04 April 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1213 of 22 June 2006.

The Articles of Association of said Company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company "SPRINGWATER MWZ HOLDINGS, S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

«"Deering Management Corp.», une société constituée et existant sous les lois de Belize, établie et ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Cooney Drive, P.O. Box 1777 Belize City, Belize,

ici représentée par Madame Alessia ARCARI, employé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Belize, le 11 novembre 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «SPRINGWATER MWZ HOLDINGS S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 515, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 22 juin 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125. EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «SPRINGWATER MWZ HOLDINGS S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15558. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161910/92.

(110188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Société Internationale de Gestion de Participations Industrielles "INTERFI", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 4.399.

Les administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. y société anonyme, se dont démis de leurs fonctions respectives en date du 28 novembre 2011.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour: SOCIETE INTERNATIONALE DE GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES «INTERFI»

Société anonyme

EXPERTA Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011162935/15.

(110189071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.525,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.703.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162847/16.

(110188301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Eastring S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.019.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162831/10.

(110188612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

The Golden Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.358.

—
DISSOLUTION

Im Jahre zweitausendelf,
am siebzehnten Tage des Monats November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),
ist erschienen:

Frau Alessia ARCARI, Angestellte, geschäftsansässig in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

welche als besondere Bevollmächtigte von:

„Pear Group Ltd“, eine Gesellschaft bestehend und gegründet unter den Gesetzen von Malta, mit Gesellschaftssitz in
85 St John Street, Valletta, VLT 1165 MALTA;

handelnd,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht, welche in Valletta (Malta), am 04. Oktober 2011, ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, welche "ne varietur" von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieselbe Bevollmächtigte hat, in ihrer oben angegebenen Eigenschaft, den unterzeichneten Notar gebeten zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft „The Golden Group S.A.“, mit Gesellschaftssitz in 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Handelsregister Luxemburg B 153 358), gegründet wurde, gemäß notarieller Urkunde dokumentiert durch den amtierenden Notar, am 26. Mai 2010, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) Nummer 1514 vom 23. Juli 2010 veröffentlicht wurde;

- dass die Satzung der Gesellschaft seit ihrem Gründungstage nie abgeändert worden ist.

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf einunddreißigtausend Euro (31'000.- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- EUR), alle in voller Höhe und in bar eingezahlt;

- dass die Vollmachtgeberin, die Gesellschaft „Pear Group Ltd“, vorgeannt, bereits schon bei der Gründungsurkunde, alleinige Eigentümerin sämtlicher dreihundertzehn (310) Aktien ist und daher die Entscheidung getroffen hat die Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, aufzulösen;

- dass hiermit die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;

- dass die Geschäftstätigkeit eingestellt worden ist, daß alle Aktiva auf den einzigen Eigentümer sämtlicher Aktien übertragen wurde und dass derselbe alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, etwaige Aktiva und Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen und für sämtliche, bis jetzt nicht bekannte Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- dass so die Gesellschaft als liquidiert betrachtet werden kann;

- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle Entlastung für die Ausführung ihrer Ämter gewährt wird;

- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

- dass die Gesellschaft „Pear Group Ltd.“, vorgeannt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin, sich verpflichtet, die sämtlichen Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen.

Die Bevollmächtigte hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches durch den amtierenden Notar annulliert wurde.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ARCARI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 22. November 2011. Relation: EAC/2011/15562. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161939/53.

(110188597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Anglo Coal Xiwan Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 100.826.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the third day of November,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Anglo American Luxembourg, a company governed by the laws of Luxembourg with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 69.788, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed in verbatim by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of ANGLO COAL XIWAN PROJECT S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.826, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated May 13, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 715 of July 10, 2004;

- the Company's by-laws have not been amended since;

- the Company's capital is set at USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a par value of USD 2.- (two US Dollars) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois novembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Anglo American Luxembourg, une société de droit luxembourgeois avec siège social à L1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69.788, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination ANGLO COAL XIWAN PROJECT S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.826, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 13 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 715 du 10 juillet 2004;

- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américains) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14958. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163082/91.

(110188897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**E.M.M., Ecole Maria Montessori A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. E.M.M., ECOLE MATERNELLE MONTESSORI « L'enfant roi » A.S.B.L.)**

Siège social: L-8041 Strassen, 192, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 7.625.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2011, a été retenue à l'unanimité la modification suivante des statuts:

L'article 1^{er} est modifié comme suit:

«L'association porte la dénomination ECOLE MARIA MONTESSORI A.S.B.L (en abrégé E.M.M)».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011162832/14.

(110188085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 164.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011162843/11.

(110188538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Fix & Design, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 11C, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 151.164.

Je vous informe que la société Fix & Design a décidé de transférer le siège social au 11c Place du Théâtre L-2613 en date du 1^{er} Mai 2011

Luxembourg, le 28/11/2011.

DI PINTO Palma.

Référence de publication: 2011162835/10.

(110188369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011162839/13.

(110188431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Hammes & Kramp Gartengestaltung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 114.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162845/10.

(110188642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Investep S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.584.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011162853/10.

(110188622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Silk Invest Private Equity Fund S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 156.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011162931/11.

(110188908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Tresco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 12.506.

L'an deux mil onze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ARMOR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L – 2146 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61266, ici représentée par Madame Florence Bastin, employée privée, demeurant au 63-65 rue de Merl, L – 2146 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme «TRESKO INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L – 2146 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 12506 a été constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 23 décembre 1974 numéro 253 et que les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 1^{er} octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 24 décembre 2004 numéro 1318.

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 représenté par 500 actions sans dénomination de valeur nominale.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société; que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à.r.l, RCS Luxembourg B numéro 142674 avec siège social au 63 rue de Merl, L – 2146 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S. à r.l, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 19, Avenue des Archiducs, L-1135 Luxembourg

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Florence Bastin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 novembre 2011. LAC / 2011 / 52039. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161961/60.

(110187950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Joëlle H Coiffure Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 octobre 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011162858/13.

(110188440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Kléber Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.015.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162860/16.

(110188316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

ABOM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 2 novembre 2011 que:

- Décision a été prise de révoquer Monsieur Hervé QUINQUIS, demeurant au 48, boulevard Richard Lenoir, F-75011 Paris, à la fonction d'administrateur de la société et cela avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Roger GREDEN
- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN
- Monsieur Ali BOUDJELLAL

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163667/20.

(110189608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Immorom. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 108.829.

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMMOROMSA. (matricule 1999 2238 561), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 14 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 327 du 5 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Redange/Attert, le 31 octobre 2001, publiée Mémorial C, numéro 622 du 24 avril 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.829.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe BOSSICARD, expert-comptable, né le 26 juin 1951 à Bastogne (1951 06 26 411) demeurant à L-8814 Bigonville, 34, rue principale.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

- 1.- Changement de l'objet de la société et modification de l'article 2 des statuts.
2. Modification de l'article 4 des statuts.
- 3.- Révocation de l'administrateur et administrateur-délégué.
- 4.- Nomination d'un nouvel administrateur.
- 5.- Prolongation du mandat du commissaire aux comptes.
- 6.- Changement de siège et modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 7.- Divers.

II.- Que l'assemblée constate qu'il n'existe plus qu'un seul actionnaire à savoir Monsieur Philippe BOSSICARD, précité.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que l'assemblée constate

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de tabacs sous toutes ses formes. La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, immobilière ou financière en accord avec les dispositions de la loi du 9.7.2004 concernant le droit d'établissement.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter, elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être gérée par un administrateur-unique pouvant engager la société valablement par sa signature unique et en cas de pluralité d'actionnaires la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles..»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur-délégué et administrateur Monsieur Philippe BOSSI-CARD avec effet immédiat et lui confère pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité administrateur unique pour une durée de 6 ans Monsieur Nicolas BOS-SICARD, commerçant, né à Libramont (Belgique) le 1^{er} avril 1979, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'ancienne Gare.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société qui sera dorénavant à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas et par conséquent de changer l'article 1 en son deuxième alinéa qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg».

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bossicard, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2011. DIE/2011/4909. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 septembre 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011162851/84.

(110188324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Le Doublon Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 662.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.962.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162862/16.

(110188308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Le Doublon Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.961.

—
EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 16 novembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011162863/16.

(110188311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

—
RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif du bilan au 31 Décembre 2007 initialement déposé au RCS le 6 juillet 2011 sous le numéro L110106500.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011162866/14.

(110188604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

LaSalle D4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.375.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

“LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 129.090,

here represented by Mrs Cathy Blondel, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “LaSalle D4 S.à.r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154 375, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1757 of 27 August 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mrs. Virginie VELY, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

«Lasalle Asia Opportunity III S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi au 41, Avenue de la liberté L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.090,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Lequel comparant est l'associé unique de la société «LaSalle D4 S.à.r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 375, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 27 août 2010.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Virginie VELY, née le 07 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14778. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011163351/102.

(110188805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu

Monsieur David FRUYTIER, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 39, rue Victor Libert

Mandataire du conseil d'administration de la société anonyme FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, avec siège social à L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 08 août 2011, non encore publié au dudit Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 54706.

Le comparant expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour

1. constat authentique de l'augmentation du capital de la société par la libération partielle du capital autorisé tel que prévu à l'article 3 des statuts avec approbation du rapport du réviseur d'entreprise

2. adaptation des statuts de la société

Le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social de la société par la libération partielle du capital autorisé, et dans cette idée il a pris connaissance du rapport du réviseur d'entreprise Stéphan MOREAUX, réviseur d'entreprise auprès de la Fiduciaire Internationale SA dont le siège social est à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, lequel rapport restera ci-annexé et conclu dans les termes suivants:

«sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Le conseil d'administration prend la décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR) par la création de quatre mille neuf cent soixante-quinze (4.975) actions nouvelles d'une valeur unitaire de quatre cent deux virgule zéro un euros (402,01,- EUR) moyennant l'apport d'une créance détenue par la société anonyme "WOOD INTERNATIONAL HOLDING" dont le siège social est à L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 123.160, ici représentée par Monsieur David FRUYTIER, prénommé conformément au rapport du réviseur précité. La société WOOD INTERNATIONAL HOLDING souscrit l'intégralité de l'apport.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration suite aux décisions prises ci-dessus modifie l'article 3 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 4.531.000,-), représenté par cinquante et un mille vingt-sept (51.027) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le capital autorisé est fixé à VINGT TROIS MILLIONS D'EUROS (23.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

"Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 2.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Fruytier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 octobre 2011 - WIL/2011/759 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 octobre 2011.

A. Holtz.

Référence de publication: 2011162838/80.

(110188429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011162864/12.

(110188595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 164.851.

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Approbation du Traité d'apport en nature de titres FAREVA en date à Luxembourg du 21 octobre 2011;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 106.121.464 € pour le porter de son montant actuel de 31.303 € jusqu'à 106.152.767 € par l'émission de 106.121.464 actions nouvelles de classe A de la Société ayant une valeur nominale de 1 € chacune;
3. Souscription des nouvelles actions et libération des 106.121.464 nouvelles actions de classe A par un apport en nature de titres;
4. Modification de l'article 6, § 1 des statuts;
5. Constatation, en application de l'article 15 des statuts, de l'accord des actionnaires commandités, détenteurs d'actions de classe B et par voie de conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social et de la modification de l'article 6 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le traité d'apport en nature de titres de la société anonyme FAREVA à la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent six millions cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 106.121.464) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille trois cent trois euros (EUR 31.303) à cent six millions cent cinquante-deux mille sept cent soixante-sept euros (EUR 106.152.767) par l'émission de cent six millions cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre (106.121.464) actions nouvelles de commanditaire de classe A de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des cent six millions cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre (106.121.464) actions nouvelles est souscrite comme suit:

1. Monsieur Bernard FRAISSE, directeur de sociétés, demeurant à F-26500 Bourg-les-Valence, "Les Chanalets", ici représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tournon, le 19 octobre 2011, qui restera annexée aux présentes, souscrit quarante-cinq millions huit cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt (45.873.480) actions nouvelles de commanditaire de classe A en pleine propriété et soixante millions deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (60.247.984) actions nouvelles de commanditaire de classe A en usufruit pour un montant total de quatre-vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante-six euros (EUR 83.395.456) dont soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros (EUR 75.997.472) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit sept millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 7.397.984) au compte courant d'actionnaire commanditaire;

2. Mademoiselle Sandie FRAISSE, étudiante, demeurant à Chanos-Curson, Grande rue, ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tournon, le 19 octobre 2011, qui restera annexée aux présentes, souscrit trente millions cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze (30.123.992) actions nouvelles de commanditaire de classe A en nue-propriété pour un montant total de seize millions cinq cent vingt-huit mille deux cent huit euros (EUR 16.528.208) dont quinze millions soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 15.061.996) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit un million quatre cent soixante-six mille deux cent-douze euros (EUR 1.466.212) au compte courant d'actionnaire commanditaire;

3. Monsieur Thibaut FRAISSE, employé privé, demeurant à Chanos-Curson, grande rue, ici représenté par Monsieur Emmanuel Lebeau, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tournon, le 19 octobre 2011, qui restera annexée aux présentes, souscrit trente millions cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze (30.123.992) actions nouvelles de commanditaire de classe A en nue-propriété pour un montant total de seize millions cinq cent vingt-huit mille deux cent huit euros (EUR 16.528.208) dont quinze millions soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 15.061.996) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit un million quatre cent soixante-six mille deux cent-douze euros (EUR 1.466.212) au compte courant d'actionnaire commanditaire.

Les comparants sub 1) à sub 3) ci-dessus sont collectivement désignés ci-après comme les "Souscripteurs".

Les cent six millions cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre (106.121.464) actions nouvelles de commanditaire de classe A sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en neuf cent trente-neuf mille cent vingt-huit (939.128) actions du capital social de FAREVA, une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, avec siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.127, pour un montant total de cent seize millions quatre cent cinquante et un mille huit cent soixante-douze euros (EUR 116.451.872) dont cent six millions cent vingt et un mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 106.121.464) sont alloués au capital social de la Société et le solde, soit dix millions trois cent trente mille quatre cent huit euros (EUR 10.330.408) aux comptes courants des actionnaires commanditaires.

Cette contribution, a fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 octobre 2011 par la Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-3372 Leudelage, 15, rue Léon Laval, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 106.121.464 nouvelles actions de GESRFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la soulte de EUR 10.330.408 à payer aux apports en rémunération partielle de leurs apports."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Les Souscripteurs agissant par leur mandataire, certifient par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. ils sont propriétaires de toutes les actions apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. ils a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions, sont, à leur meilleure connaissance des Souscripteurs, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans FAREVA sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Une attestation signée par FAREVA confirmant que les Souscripteurs sont bien inscrits comme actionnaires de ladite Société et que les actions sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions, les Souscripteurs, en tant qu'apporteurs, prendront toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à cent six millions cent cinquante-deux mille sept cent soixante-sept euros (EUR 106.152.767) représenté par cent six millions cent cinquante-deux mille sept cent soixante-quatre (106.152.764) actions de commanditaire de classe A (Actions de Classe A) et trois (3) actions de commandité (les Actions de Commandité ou les Actions de Classe B), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et étant entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rajouter au point 9, article 9, un nouveau deuxième alinéa qui aura la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant commandité".

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, M. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47676. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011162842/137.

(110188537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Novembre 2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011162865/12.

(110188600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Elat S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.900.

—
Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163207/19.

(110189149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.878.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the thirty first day of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

THERE APPEARED:

The company "Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) , by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another

company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of one Cent of Euro (EUR 0.01) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares are all subscribed by the company "Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.", pre-named, duly represented by Mr. Alain THILL, pre-named.

The subscriber, through its attorney, states and acknowledges that each share has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Are appointed as managers of the category A for an unlimited duration:

- Mr. Joseph CONDO, company director, born in California, United States of America, on July 21, 1966, residing professionally at IL-60606 Chicago (United States of America), 1, South Wacker drive, suite 2020;
- Mr. Steven David RYDER, company director, born in the State of Massachusetts (United States of America), on September 27, 1967, residing professionally at IL-60606 Chicago (United States of America), 1, South Wacker Drive, suite 2020.

Are appointed as managers of the category B for an unlimited duration:

- Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mrs. Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, company director, born in Chojnice (Poland), on August 13, 1977, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société "Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères. L'acquisition de toutes valeurs mobilières, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences ainsi que leur gestion et développement.

La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un cent d'Euro (EUR 0.01) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société "Invenergy Wind Europe Development Company S.à r.l.", pré-nommée, dûment représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé.

La souscriptrice, par son mandataire, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joseph CONDO, administrateur de sociétés, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1966, demeurant professionnellement à IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, suite 2020;

- Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né dans l'Etat du Massachussetts (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement à IL-60606 Chicago (Etats-Unis d'Amérique), 1, South Wacker Drive, suite 2020.

Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

154939

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Martine SCHAEFFER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/3978. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163310/370.

(110188774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Silpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.140.

L'an deux mil onze, le quatorze novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SILPAT S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 18 août 1999. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Arthur LE CONTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Prendre toute décision concernant le transfert du domicile et du siège social à Rome-Via Nicotera n° 24 (Italie).
- 2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 31 octobre 2011.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide que la société adoptera la nationalité italienne et continuera à opérer sous la dénomination "SILPAT S.R.L."; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant légalement lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) en Italie.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social à Rome-Via Nicotera n° 24, Italie.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les statuts seront refondus selon le droit italien.

Une copie de ces statuts restera annexée au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc AMBROISIEN, Monsieur Reinald LOUTSCH et Madame Elise LETHUILLIER, en tant qu'administrateurs de la société et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide d'accepter également la démission de H.R.T. Révision S.A., en tant que commissaire aux comptes de la société et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Italie, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE EUROS (3.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction libre en version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of November.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SILPAT S.A.", a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 17 May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 619 of 18 August 1999. The articles have not been amended since.

The meeting was opened by Mr Reinald LOUTSCH, Director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Arthur LE CONTE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel MANEGA, employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To take any decision concerning the transfer of domicile and registered office to Rome-Via Nicotera n° 24 (Italy).

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list;

this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

154941

First resolution

The general meeting decides to change the nationality of the company and to transfer the statutory seat of the company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Italy in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, on the basis of the interim accounts as per 31 October, 2011.

The said interim accounts, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholders, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

In consequence of the preceding resolution, the general meeting decides that the company will adopt the Italian nationality and will continue to operate under the name of "SILPAT S.R.L."; the change of nationality and the transfer of the seat leading neither to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from a tax point of view, all of this under the suspensory condition of the enrolment of the Company in the Register of Companies (Registro delle Imprese) in Italy.

Third resolution

The general meeting decides to fix the address of the statutory seat at Rome-Via Nicotera n° 24, Italy.

Fourth resolution

The general meeting decides that the articles of association will be restated according to the Italian Law. A copy of these articles remains annexed of the present deed.

Fifth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr. Marc AMBROISIEN, Mr. Reinald LOUTSCH and Ms. Elise LETHUILLIER, as directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

The general meeting decides to accept the resignation of H.R.T. Revision S.A., as statutory auditor of the Company and to give discharge for the exercise of its mandates till today.

Sixth resolution

The general meeting decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Italian Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately THREE THOUSAND EURO (3,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: R. LOUTSCH, A. LE CONTE, E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50598. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161926/128.

(110188282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

2000 Volts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.736.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165750/9.

(110191323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 160.699.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of "Skandia Life S.A.", a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.699 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Company"), pursuant to a proxy granted by the board of directors of the Company dated 17 November 2011.

A copy of the said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 April 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1647 of 22 July 2011. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 August 2011, published in the Mémorial C, number 2198 of 19 September 2011.

2) The share capital of the Company is currently set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) fully paid up shares (hereinafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

3) Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company, excluding the share capital of the Company, is currently set at five million euros (EUR 5,000,000) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The board of directors of the Company is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the new shares.

4) By a resolution adopted on 17 November 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the Company's share capital from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) up to an amount of five million euros (EUR 5,000,000) through the issuance of four million nine hundred sixty-nine thousand (4,969,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (hereinafter referred to as the "Newly Issued Shares").

The Newly Issued Shares are subscribed in cash for an aggregate amount of four million nine hundred sixty-nine thousand euros (EUR 4,969,000) which has been received on the bank account of the Company and shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

In accordance with article 6.1 of the articles of association of the Company, the board of directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the Newly Issued Shares.

5) As a consequence of such increase of the share capital, article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at five million euros (EUR 5,000,000), represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

6) As a consequence of such increase of the share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Authorised Capital.

"6.1 The authorised capital, excluding the share capital, is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de Skandia Life S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.699 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par le conseil d'administration de la Société en date du 17 novembre 2011.

Une copie de ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles auprès des autorités d'enregistrement.

La comparante, agissant dans ladite capacité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1647 du 22 juillet 2011. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2198 du 19 septembre 2011.

2) Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions entièrement libérées (ci-après dénommé les «Actions») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3) Conformément à l'article 6.1 («Capital Autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de la Société, est actuellement fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par cinq millions (5.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social en amenant la Société à émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions à émettre.

4) En vertu d'une résolution prise en date du 17 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) jusqu'à un montant de cinq millions euros (EUR 5.000.000) par l'émission de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille (4,969,000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Actions Emises»).

Les Nouvelles Actions Emises ont été souscrites en numéraire pour un prix total de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 4,969,000) qui ont été reçus sur le compte en banque de la Société et qui seront entièrement affectés au capital social de la Société.

Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux Nouvelles Actions Emises.

5) A la suite de l'augmentation de capital social ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à cinq millions euros (EUR 5.000.000), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

6) A la suite de l'augmentation de capital social ainsi réalisée, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6.1. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social, est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital social autorisé en vertu du présent article, le conseil d'administration est autorisé par les présentes

à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire a nouvelles actions à émettre. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros .

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15572. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161907/133.

(110188511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.407.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN.

Luxembourg, le 22 NOV. 2011.

Pour: Société de Participation & Contrôle - S.P.C S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011163650/18.

(110189036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Lex Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Dépôt rectificatif du bilan au 31 Décembre 2006 initialement déposé au RCS le 4 mai 2011 sous le numéro L1100067854.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/11/2011.

Egbert LE ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011162867/13.

(110188609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.
